



Grades et leur équivalence dans le Conseil Africain Franco Arabe pour les grades

Enseignement général	Institut de Recherche appliquée et assimilés
Maître-Assistant	Chargé de Recherche
Maître de Conférences	Maître de Recherche
Professeur Titulaire de rang A	Professeur Titulaire de rang A
Professeur Emérite	Professeur Emérite

MA : Maître-Assistant ; CR : Chargé de Recherche ; MC : Maître de Conférences ; MR : Maître de Recherche; PT : Professeur Titulaire

a). Dossier physique (relié)

Il devra être présenté comme suit :

1. Actes de naissance légalisé
2. Curriculum Vitae
3. Dossier de Candidature CAFAG et Fiche d'adhésion CAFAG)
4. Diplômes légalisés (BAC, Licence, Master, Doctorat, Grade CAFAG)
5. Publications scientifiques (articles, couvertures d'ouvrages, communications, brevets) – Sommaire, Page de garde et Numéros ISSN / ISBN
6. Ordres de Missions, participation à des manifestations scientifiques, (conférences, colloques, ateliers etc.)
7. Couvertures de mémoires, thèses et autres Attestations (Fonction publique, Syllabus de cours etc.)

b). Dossier électronique (sur clé USB)

Le dossier électronique sera téléversé dossier par dossier en suivant approximativement la présentation du dossier physique sur la plateforme numérique du CAFAG.Org.

Le Dossier physique doit être déposé auprès des secrétariats généraux nationaux de chaque pays avec possibilité de recours s'il y a lieu auprès du secrétaire général.

Les différents grades du CAFAG

1. Comment devenir Maître-Assistant ou Chargé de Recherche

1. Être titulaire d'un doctorat ou diplôme équivalent
2. Attestation de recrutement ou de vacation dans un établissement supérieur public ou privé en tant que Chercheur ou enseignant-chercheur
3. Attestation Institutionnelle justifiant de 3 ans d'activité professionnelle en qualité d'Enseignant-Chercheur ou chercheur
4. Diplômes légalisés (BAC, Licence, Master et Doctorat)

Conseil Africain Franco-arabe pour les Grades (CAFAG)

E-mail : cafag.afriqueconseil@gmail.com (+224) 624492361

Adresse Bamako/ Mali. Faladié Zone IJA F/202 rue 942

Arrêté N°1355/AE-BKO-DR du 02/09/ 2021.

Journal Officiel N°19484/ 20/09/2021 – Loi- N°04-038/AN-RM du 05 Aout 2004.



5. Publications de deux (2) ou trois (3) articles dans des revues scientifiques : nationales (1) et internationales (2)
6. Attestation (s) de Participation à des manifestations scientifiques en lien avec le domaine du candidat (colloques, séminaires et conférences etc.)
7. Document attestant avoir assuré les Travaux Dirigés (TD) pour les enseignants-chercheurs et deux textes de vulgarisation pour les chercheurs

2. Comment devenir Maître de Conférences ou Maître de Recherche

1. Attestation institutionnelle justifiant d'une ancienneté de trois (3) ans de Maître Assistant (MA) et de chargé de Recherche (CR)
2. Attestation institutionnelle justifiant les activités pédagogiques du candidat (Joindre les syllabus) uniquement pour les enseignants-chercheurs
3. Diplômes légalisés (BAC, Licence, Master, Doctorat, grade CAFAG)
4. Publications de six (6) articles dans des revues scientifiques : nationales (2 si possible et internationales (4) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs
5. Attestation (s) de Participation à des manifestations scientifiques en lien avec le domaine du candidat (colloques, séminaires et conférences etc.) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs
6. Attestation d'encadrement des Mémoires (5) de Master Recherche sous la supervision d'un enseignant de rang magistral pour les enseignants-chercheurs et cinq (5) publications de vulgarisation pour les chercheurs

3. Comment devenir Professeur Titulaire

1. Attestation institutionnelle justifiant d'une ancienneté de trois (6) ans de Maître de Conférences (MC) ou de Maître de recherche (MR)
2. Attestation institutionnelle justifiant les activités pédagogiques du candidat (Joindre les syllabus) uniquement pour les enseignants-chercheurs
3. Diplômes légalisés (BAC, Licence, Master, Doctorat, grade CAFAG)
4. Publications de sept (7) articles dans des revues scientifiques : nationales (3) et internationales (4) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs

Conseil Africain Franco-arabe pour les Grades (CAFAG)

E-mail : cafag.afriqueconseil@gmail.com (+224) 624492361

Adresse Bamako/ Mali. Faladié Zone IJA F/202 rue 942

Arrêté N°1355/AE-BKO-DR du 02/09/ 2021.

Journal Officiel N°19484/ 20/09/2021 – Loi- N°04-038/AN-RM du 05 Aout 2004.



5. Attestation (s) de Participation à des manifestations scientifiques en lien avec le domaine du candidat (colloques, séminaires et conférences etc.) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs
6. Attestation d'encadrement des thèses : 1 Direction ou deux Co-directions pour les enseignants-chercheurs et chercheurs

Période transitoire

Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs nommés par décret présidentiel ou toute autre désignation par voie réglementaire nationale peuvent homologuer leur grade et trouver une équivalence auprès du CAFAG en respectant les modalités d'inscription en ligne et le dépôt du dossier physique auprès des secrétariats nationaux.

Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs nommés par décret présidentiel ou toute autre désignation par voie réglementaire nationale peuvent directement postuler au Grade de Professeur Titulaire dans les conditions ci-dessus énumérées.

Niamey, le 26 Décembre 2023

Le Secrétaire Permanent du CAFAG

Pr. AGALI HOULEY OMAR
Professeur Titulaire

Conseil Africain Franco-arabe pour les Grades (CAFAG)

E-mail : cafag.afriqueconseil@gmail.com (+224) 624492361

Adresse Bamako/ Mali. Faladié Zone IJA F/202 rue 942

Arrêté N°1355/AE-BKO-DR du 02/09/ 2021.

Journal Officiel N°19484/ 20/09/2021 – Loi- N°04-038/AN-RM du 05 Aout 2004.